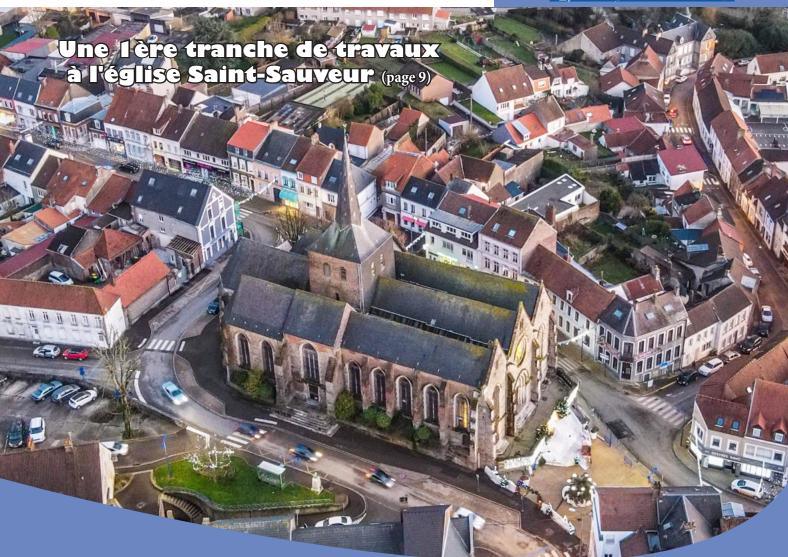


LA LETTRE MUNICIPALE DE LA VILLE DE DESVRES

www.ville-desvres.fr Facebook /ville de desvres









p 8

Les aides à domicile

de la commune

au service

des plus fragiles



p 10

Un point sur les travaux



Chers concitoyens, chères concitoyennes,

La crise sanitaire est toujours présente et je me garderai bien de tout pronostic quant à son évolution, la situation à l'heure où ces lignes sont écrites restant très préoccupante dans nos territoires. La campagne de vaccination, mise en place à Desvres début février dans des locaux idéalement mis à disposition par la CCDS et grâce au travail remarquable des pompiers qui ont fait preuve



d'une grande réactivité pour équiper le centre de la rue Claude, est au ralenti faute de vaccins. Alors que localement tous les acteurs se sont mobilisés, notre déception est unanime et l'inquiétude de la population, notamment les personnes les plus fragiles face au risque épidémique, est bien compréhensible. J'espère que très vite la fourniture de vaccins sera à la hauteur des besoins.

Il faut souhaiter aussi que l'ensemble des activités économiques pourra reprendre car au-delà de la survie des entreprises, cafés et restaurants en particulier, c'est la vie locale tout entière qui est impactée par leur fermeture. Il en va de même pour la vie associative : soyons vigilants pour que l'interruption subie des activités et des pratiques ne remette pas en question la pérennité des associations. Espérons enfin que les manifestations prévues au cours de cette année et annoncées pourront se dérouler car nous avons grand besoin de vivre à nouveau des moments de convivialité.

Dans ce contexte, la vie municipale suit son cours et même si le vote du budget n'interviendra qu'en avril, plusieurs délibérations pour des demandes de subventions ont été prises lors des derniers conseils municipaux.

Il est ainsi déjà possible, sans prétendre à l'exhaustivité, de brosser un tableau des réalisations attendues en 2021. Afin d'améliorer le confort des enfants à l'école Sévigné, un nouveau bloc sanitaire sera créé à l'intérieur du bâtiment « du haut ». A la Médiathèque municipale, des travaux de mise aux normes et d'accessibilité sont prévus ainsi que l'achat de nouveaux équipements informatiques. Un programme de rénovation de voirie concernera plusieurs rues de la commune. Enfin, une nouvelle demande de subvention a été déposée pour les travaux de restauration de l'église dont une première tranche est attendue à partir de cette année (clocher). Pour ces dossiers, l'Etat ainsi que d'autres partenaires tels que le Conseil départemental ou la DRAC ont été sollicités.

Beaucoup de personnes, rencontrant des difficultés à prendre un rendez-vous de médecin du fait du départ en retraite de plusieurs praticiens, se tournent vers la mairie et expriment leur désarroi. Il est important de préciser qu'un compromis de vente a été récemment signé entre la commune et un investisseur privé pour la réalisation d'une maison médicale rue Minguet sur la « Friche Masse ».Ce projet très attendu permettra l'installation de jeunes médecins dans la commune.

Desvres a aussi été sélectionnée, suite à la candidature que j'ai souhaitée, dans le cadre du programme national « Petites villes de demain ». Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur les possibilités d'accompagnement de nos projets dans le cadre de ce programme qui doit s'inscrire dans la durée. Mais notons que cela témoigne de la reconnaissance du rôle central joué par notre commune dans l'arrière-pays boulonnais.

Enfin, n'oublions pas la livraison de la Résidence de la Minoterie et l'ouverture du nouveau centre aquatique, sur des terrains mis à disposition par la commune, qui sont attendues en cours d'année. Chères concitoyennes, chers concitoyens, même si le quotidien reste difficile, les signes d'espoir existent. A ce propos, le concours de fleurissement des maisons organisé par la Commission municipale Travaux, Environnement, Fleurissement est un beau symbole et j'espère que bon nombre de personnes s'y investiront.

Soyez assurés du dévouement de vos élus.

Le Maire Marc DEMOLLIENS





Une balade en calèche pour le Père Noël

Le 19 décembre dernier, à l'initiative de la Maison du Cheval Boulonnais, en partenariat avec la ville de Desvres et le Comité des Fêtes, le Père Noël s'est offert une petite balade en calèche. Conduit par Génoise et Giroflée, deux superbes juments boulonnaises, il a parcouru les rues de notre ville pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Pour l'occasion, les membres du Comité des Fêtes ainsi que des élus locaux ont joué les lutins et distribué, dans le respect des règles sanitaires, des friandises aux enfants. Un moment de magie très apprécié à l'approche des fêtes de fin d'année.

Le Week-end de la Pentecôte marquera le début de la saison 2021 du Comité des Fêtes. Nous sommes impatients de vous retrouver et de vous proposer quelques moments de divertissement. Ce calendrier est cependant susceptible d'être modifié suivant l'évolution de la crise sanitaire. Ce que nous ne souhaitons pas, bien entendu...

« Voitures à pédales » : elles sont de retour :

Le samedi 22 mai prochain doit se dérouler la 5ème manche du Championnat de France de voitures à pédales 2021 avec le concours de la FFCVP (Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales). Pour cette 2ème édition à Desvres, le départ sera donné à 16 h 30 rue des Potiers. Venez encourager Spiderman, la Baleine, Tigrou, les Mignons et bien d'autres encore! Comme en 2019, le Comité des Fêtes accueillera des équipages venus des quatre coins de France (Bretagne, Jura, Normandie, Pays de Loire...) ainsi que des équipages locaux. Spectacle et amusement garantis!

Vous aimez le challenge entre amis ou en famille, vous êtes bricoleur : venez participer à cette course folle dans les rues de la ville et confectionnez dès maintenant votre propre voiture à pédales.

Renseignements directement en mairie ou par mail à : mairie@ville-desvres.fr. Vous pouvez également consulter le site de la Fédération : www.ffcvp.com.



1ère édition des Jeux Inter-Quartiers:

Le Comité des Fêtes vous concocte une toute nouvelle manifestation. Rendez-vous le dimanche 27 juin pour la 1ère édition des jeux Inter-Quartiers à Desvres. Toute la journée, des animations vous seront proposées sous forme d'épreuves durant lesquelles s'affronteront, dans la joie et la bonne humeur bien entendu, 6 quartiers soit 150 concurrents de toutes les générations. On vous en dit plus dans le prochain numéro de la Lettre Municipale!



Rassemblement des Géants :

Pour la 3ème fois depuis leur baptême, nos géants desvrois, Benoît et Catherine, accueilleront leurs amis du Nord le dimanche 23 mai pour un défilé hors-norme dans les rues de la commune, suivi du traditionnel rigodon final sur la place Léon Blum. Un après-midi géantissime en perspective!

ulture

Les ateliers d'arts plastiques de nouveau ouverts à l'Office de la Culture :

Après le dernier confinement, et avec un protocole sanitaire strict, l'Office de la Culture a repris en partie ses activités, notamment avec les ateliers d'arts plastiques. En raison du couvre-feu, les horaires ont été adaptés et réorganisés en ajoutant une séance le mercredi après-midi à 16h00. Les participants à ces cours préparent également l'exposition où l'on pourra retrouver les travaux effectués dans l'année. Les cours de guitare et de chant n'ont malheureusement toujours pas eu l'autorisation de reprendre.



(\$160 a)

Arcana:

Jusqu'au 26 mars à l'Office de la Culture, a lieu l'exposition de Clem Vasseur "Arcana". Jeune fille originaire de Desvres, Clem fréquentait les ateliers d'arts plastiques d'isabelle DEBOVE étant petite. Cette expostion reprend en dessins, à l'encre, les 22 arcanes du tarot. Venez admirer les fins détails de ces dessins. l'exposition est visible sur rendez-vous pour limiter le brassage de personnes.

Office de la Culture - rue Victor Lengagne 09.66.91.80.49

Les prochaines sorties Opéra-Bus :

Dans les prochains mois, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, la Médiathèque Municipale et l'Office de la Culture vous proposent deux sorties en bus à l'Opéra de Lille.

La première aura lieu le samedi 29 mai. Vous aurez le privilège d'assister à la représentation de «Tosca», un opéra en trois actes de Giacomo Puccini, sur un livret de Luigi Illica et Giuseppe Giacosa, d'après la pièce de Victorien Sardou. Il fut créé le 14 janvier 1900 au Teatro Costanzi de Rome.

La seconde aura lieu le mercredi 16 juin. Cette fois, c'est un voyage entre Londres et New-York qui vous sera proposé. Les chanteurs du Chœur dirigés par Yves Parmentier vous invitent à une traversée de l'Atlantique, de Londres à New York.



Service Culturel Desvres London - New York! Sortie bus/opéra de lille concert

Des œuvres d'inspiration locale à venir :

De passage sur la commune ainsi qu'au Musée de la Céramique et visiblement très inspiré par notre faïence locale, l'artiste parisien Nicolas Soulabail, alias InkOj, réalisera cet été des fresques dans le cœur de la Cité des Potiers, dans le cadre d'un projet global de redynamisation de la ville. Il compte bien associer également la population desvroise à ses créations dans l'esprit d'une œuvre collaborative. A suivre donc...





La Distribution des colis aux aînés

Ludivine et Martine ont eu le plaisir de rencontrer les ainés pour la première fois lors de la distribution des colis à la salle des fêtes.

La balade itinérante

Nous avons également accompagné le traineau du Père Noël dans les rues de Desvres, tiré par les chevaux boulonnais pour le plaisir des petits comme des grands.







En ce début d'année, 11 janvier 2021, Jean-Luc Marcotte a eu l'honneur de pouvoir marier Olivier et Céline FELDIS, deux colistiers.

Nous continuons de participer activement aux différentes commissions communales et communautaires.

Nous vous rappelons que nous pouvons, sur rendez-vous, vous recevoir en mairie. A cet effet, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante jlmarcottemairie@gmail.com ou par téléphone au 06.58.90.14.65 (Ludivine MOREAU) et 06.45.45.67.31 (Delphine DELLIAUX)

Nous gardons l'espoir d'un retour à une vie meilleure et vous demandons de continuer à respecter les gestes barrières et à soutenir les commerçants locaux.

Prenez soin de vous,

Jean-Luc MARCOTTE, Delphine DELLIAUX, Philippe PRUD'HOMME, Ludivine MOREAU et Martine GOURNAY-PRUD'HOMME





Dans les années 2000, l'équipe municipale en place décide de faire de la jeunesse l'un de ses axes prioritaires. Très rapidement, un accueil maternel d'été (pour les 3/6 ans) ainsi qu'un centre permanent (le mercredi et durant les petites vacances scolaires pour les enfants âgés de 3 à 11 ans) sont mis en place. Quelques années plus tard, un Centre Animation Jeunesse pour les adolescents de 12 à 17 ans voit le jour.

Depuis 2005, le service jeunesse est installé à la Maison de la Jeunesse, dans les anciens locaux de l'école maternelle Pierre et Marie Curie.

L'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) a pour vocation de proposer sur le temps libre des jeunes enfants (mercredis et vacances scolaires) des activités manuelles, ludiques, culturelles et sportives, mais également des échanges intergénérationnels, ainsi que des sorties et autres activités. La Maison de la Jeunesse est en lien étroit avec de nombreuses associations locales telles que la société de pêche, le club de pétanque, ainsi que la Médiathèque, l'Office de la Culture, le Cinéma et le Comité des fêtes. Vous l'avez compris, ALSH rime avec vacances, bien être, bon temps, épanouissement personnel, échange et autonomie, tous ces « ingrédients » qui contribuent à la recette de vacances réussies.

L'Accueil de loisirs est également un mode de garde alternatif pour les parents, leur permettant de concilier les impératifs de la vie familiale et professionnelle.

Une équipe dynamique à votre écoute (de gauche à droite):

- Lydie HAIGNERE : Agent polyvalente (Cuisine, commandes, renseignements...)

- Julien PRIEZ : Directeur ALSH primaire d'été

- Cécilia DESFACHELLES : Coordinatrice jeunesse

- Jérôme SCIGACZ : Directeur du CAJ annuel et d'été

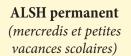
- Stéphanie LELEU: Directrice ALSH permanent et ALSH maternel d'été



Pour ne rien rater, consultez la page facebook « jeunesse desvres » afin de connaître la vie de la Maison de la Jeunesse (inscriptions vacances, activités des mercredis, consultation des photos des activités réalisées).

De même, pour tous les jeunes qui souhaiteraient passer le BAFA, n'hésitez pas à venir prendre des renseignements à la Maison de la Jeunesse ; pour cela, un seul numéro de téléphone : 03.21.30.79.19

Les différentes actions de la Maison de la Jeunesse





Maison de la Jeunesse



CAJ annuel
(mercredis, samedis
et petites vacances
scolaires)

Eté:

ALSH maternel (3/6 ans), ALSH primaire (6/11 ans) CAJ ados (12/17ans)



Séjour au ski Vacances de Février

12 - 17 ans

Mise en place d'évènements ponctuels (festidance, ...)

Mise en place d'évènements annuels (Bourse aux jouets, chasse aux oeufs, Hip-Hop, Baby-gym ...)

CLSH et CAJ d'Automne, de Noël et d'hiver :

Malgré la crise sanitaire, les centres de loisirs ont réussi à s'adapter, fonctionnant à plein régime lors des dernières périodes de vacances. De nombreuses activités ludiques, manuelles et sportives ont ainsi été proposées aux jeunes vacanciers. Du côté du CAJ, les jeunes adolescents ont pu se rendre sur les pistes de karting. Ils ont pu profiter des locaux, pour se retrouver autour du billard, du baby-foot et autres jeux vidéos mis à disposition. Il y a toujours une activité à partager entre copains!





SAAD: Présentation du service:

Le Service d'Aide à Domicile de la commune a vu le jour en 1974 sous la direction de Mr Raymond DUFOUR, Maire de la commune à cette époque, avec l'aide de l'adjointe à l'aide sociale Melle Jeanne CHAUVET. Côté administratif, le service était géré par Mme Liliane CAMPAGNE et repris en 1979 par Mme Laurence NOEL jusqu'en 2019. Il est aujourd'hui géré par Mme Stéphanie CROCHEMORE suppléée par Mr Olivier BERQUEZ, avec l'aide de l'adjointe au CCAS et à la solidarité Mme Marylise THILLIEZ et de la conseillère déléguée à l'aide à domicile Mme Chantal TERNISIEN. A ce jour, l'équipe gère une vingtaine d'aides à domicile, effectue le planning de chacune d'entre elles, mais est également à leur écoute. Ces dernières interviennent chez les personnes âgées en manque d'autonomie pour effectuer les tâches ménagères courantes, la préparation des repas, les courses et l'aide à la toilette. Chaque aide-ménagère a en charge en moyenne une dizaine de bénéficiaires chez qui elles se rendent au cours de la



journée. Au total, ce sont une centaine de personnes âgées qui bénéficient des services d'aide à domicile de la commune. Depuis 2019, le service est passé à la télégestion. Chaque aide à domicile dispose d'un terminal (smartphone dédié) sur lequel figure son planning. Le contact humain est très important surtout en cette période si compliquée pour tous. De ce fait, le service a à coeur de maintenir un lien permanent en gardant la même aide à domicile et sa remplacante pour chaque foyer aidé. Dans un avenir proche, le SAAD va encore améliorer la qualité de son service en formant de nouvelles aides à domicile au DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale).







Comment fonctionne le service dans le contexte sanitaire actuel ?:

Que ce soit lors de la première vague épidémique du printemps dernier ou lors du second confinement de cet automne, le personnel du Service d'Aide à Domicile de la commune n'a jamais interrompu son activité. En première ligne, les aides à domicile se sont rendues chaque jour chez les personnes dont elles ont la charge sans se poser de questions malgré la peur d'une contamination, l'épidémie venant de commencer. Aucune d'entre elles n'a fait valoir son droit de retrait. Le SAAD, afin de garantir la protection du personnel et des personnes âgées, avait tout mis en œuvre pour que les aides à domicile soient équipées du matériel nécessaire. C'est pour cette raison que du gel hydroalcoolique, des gants en latex, des masques, des charlottes, des blouses et des sur-chaussures avaient été commandés et distribués à chaque agent afin de limiter au maximum le risque de contaminations. Aujourd'hui encore ce matériel est toujours attribué avec le soutien du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Témoignage:

Nous avons interrogé Nathalie T, aide à domicile depuis deux ans au sein du service, qui nous a confié son ressenti quant au fait de travailler chez des personnes âgées en contexte épidémique.

A la question : à l'annonce du confinement et des premiers cas de coronavirus en France, avez vous eu peur de vous rendre chez des personnes âgées afin d'exercer votre activité ? Nathalie T nous a répondu que forcément il y avait un peu d'appréhension, mais que c'était son travail, qu'elle l'exerçait par vocation. Elle ne se voyait pas abandonner les personnes âgées chez qui elle se rend. Elle nous a également confié qu'elle savait que la commune mettrait tout en oeuvre pour protéger son personnel ainsi que les bénéficiaires.

Au final, le travail en lui même n'avait pas trop changé, des gestes barrières étant déjà appliqués bien avant l'épidémie. Par contre, cet épisode a permis aux aides à domicile de se rapprocher entre elles afin d'échanger sur leur manière de travailler.

Fondation du Patrimoine : Une cagnotte pour sauver l'église Saint-Sauveur de Desvres

Depuis plusieurs années maintenant, des désordres dûs à l'humidité sont apparus sur l'église et ont amené à la fermeture de l'édifice au public : fissures des arcs et des voûtes, chutes d'éléments de décors en plâtre, effondrement en avril 2019 d'une portion de voûte du bascôté nord. Des travaux de réfection ont déjà été effectués (zingueries et réseaux d'évacuation des eaux pluviales ont été réalisés en 2018 et 2019). Aujourd'hui, une phase de travaux décisive se concentre sur le clocher (charpente, couverture). Viendront ensuite la réparation des voûtes intérieures, de la charpente et de la couverture de la nef.

Pour la 1ère phase (clocher), le coût des travaux, estimé à 690 344 € hors taxe, est très important. Si la commune bénéficie déjà de subventions de l'Etat, du Département et de la Fondation du Patrimoine, un appel aux dons est lancé. Si vous souhaitez contribuer à la restauration de notre église, vous pouvez dès à présent faire un don sur le site de la fondation du patrimoine à : www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-sauveur-a-desvres (Réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66%) ou en vous adressant à l'association 2AOD.



Un centre de vaccination contre la COVID-19 à Desvres :

Le lundi 18 janvier 2021, un centre de vaccination a ouvert ses portes dans les anciens locaux de la Maison Intercommunale des Services et de la Solidarité (MISS), situés rue Claude à Desvres. Ce centre est destiné aux personnes de plus de 75 ans et aux personnes prioritaires souhaitant se faire vacciner contre la Covid-19. Il est géré par les Sapeurs-Pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de Desvres. Des places de stationnement réservées par la commune sont disponibles à la sortie du parking des Potiers derrière EDEN 62. La prise de rendezvous reprendra rapidement, nous l'espérons.



Le département du Pas-de-Calais s'engage pour les jeunes :

Le Département du Pas-de-Calais a souhaité faire de la jeunesse une de ses priorités. L'action départementale vise à favoriser l'acquisition de l'autonomie des jeunes et à encourager leur engagement citoyen. Le site internet dont l'adresse se trouve ci-après est une porte d'entrée permettant de découvrir la politique jeunesse du Département et les différentes mesures spécifiques: mobilité, citoyenneté, emploi, etc. Il présente pour chacune d'elles les démarches à accomplir pour obtenir un accompagnement du Département. Vous avez entre 15 et 25 ans, retrouvez via le lien ci-dessous, les différents dispositifs proposés aux jeunes par le Département du Pas-de-Calais: https://jeunesdu62.fr.



Malgré le contexte épidémique, les employés des Services Techniques de la commune continuent d'œuvrer afin de rendre toujours plus agréable notre belle Cité des Potiers. Voici une liste non exhaustive des travaux effectués dernièrement :

- Tous les jeudis, selon la météo, un secteur des rues de Desvres est nettoyé par les agents municipaux. Il s'agit notamment de l'entretien des pavés, trottoirs et caniveaux de la commune.
- A la Maison de la Randonnée, rue de la gare, une rénovation de la peinture ainsi que le changement du système d'éclairage par de la LED a été effectué.
- A la gendarmerie, bâtiment appartenant à la commune, des appartements ont été rénovés.
- A la salle de sport André Lemaire, l'éclairage est actuellement en cours de modification. Le réseau sera dorénavant équipé de LED, dispositif beaucoup moins gourmand en énergie et plus respectueux de l'environnement.
- Impasse Masse, les locaux appartenant aux Services Techniques de la commune ont été cloturés.
- A l'école primaire Jehan Molinet, l'espace garderie a été complètement rénové. Par ailleurs, des travaux de peinture sont en cours.
- Pour les férus de pêche, un rempoissonnement en blanc a eu lieu à l'étang du Mont-Hulin, Route de Menneville, avec la participation financière de l'association des « Peques Deffe ».
- Pour finir, sachez que la fibre optique sera prochainement déployée sur notre territoire. Ce déploiement devrait intervenir dans l'année. Techniquement, la fibre optique est un fil de verre ou de plastique servant de guide à un signal lumineux qui va permettre de transmettre des informations et des données à vitesse très élevée et sans risque de perturbations. Cette vitesse de transmission offre une connexion haut-débit de qualité aux particuliers comme aux entreprises. Grâce à la fibre optique, la vitesse de connexion peut atteindre plusieurs Gigabits d'émission par seconde. Un débit parfois cent fois plus rapide que le réseau ADSL actuel.









RAPPEL: Déneigement

L'arrêté municipal permanent en date du 20 décembre 2018 prescrit que:

- Les riverains de la voie publique devront participer au déneigement et balayer ou faire balayer, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur suffisante permettant la circulation des usagers sans danger.
- En cas de verglas, il convient de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant les immeubles. S'il y a plusieurs occupants, les obligations reposent sur chacun d'eux, à moins qu'elles n'aient été imposées conventionnellement à l'un d'eux ou à une tierce personne.

Compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020 :

- Décisions modificatives budget principal 2020 et eau 2020: Monsieur le Maire propose d'adopter les décisions modificatives du budget principal 2020 d'une part, et du budget eau 2020 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les décisions modificatives du budget comme mentionné ci avant
- Tarifs 2021 : Considérant qu'il convient chaque année de fixer la tarification de chacun des services proposés par la commune, Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs 2021 : le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances de ne pas augmenter les tarifs compte tenu de la crise sanitaire et de ses effets, reconduit à l'unanimité les tarifs 2020, pour 2021.
- Subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS: Afin de prendre en compte les contraintes de trésorerie, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal autorise le versement de 50% des sommes votées au budget 2020 avant le vote du budget primitif de l'année. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, décide de verser au début de l'année 2021, les 50% des crédits votés au budget 2020.
- Dépenses d'investissement 2021 Autorisation d'engager, de liquider et de mandater : Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités précisant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les montants suivants, représentant le quart des crédits ouverts, dès le début de l'exercice 2021.
- Finances Demandes de subventions projets 2021 : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait possible de solliciter les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, CAF, etc.) afin d'obtenir des participations aux différents projets d'investissement de la commune au cours de l'année 2021. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles pour les projets 2021, auprès des différents partenaires institutionnels et à signer tous les documents en rapport avec ces dossiers.
- D.E.T.R. 2021 Sanitaires Ecole Sévigné Demande de subvention : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait possible d'obtenir un financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

2021 pour les travaux d'aménagement de nouveaux sanitaires dans le bâtiment du haut de l'école Madame de Sévigné. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité : adopte l'opération, adopte le plan de financement prévisionnel, sollicite une subvention la plus élevée possible pour la réalisation des travaux dans le cadre de la D.E.T.R. 2021; autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

- D.E.T.R. 2021 Programme de voirie 2021 -Demande de subvention : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait possible d'obtenir un financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2021 pour des travaux de rénovation de certaines voiries communales dont notamment les rues Barrhead, Emile Gugelot et Victor Hugo. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité : adopte l'opération ; adopte le plan de financement prévisionnel, annexé à la présente délibération ; sollicite une subvention la plus élevée possible pour la réalisation des travaux dans le cadre de la D.E.T.R. 2021; autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.
- Vente d'un bien immobilier Friche Masse Maison Médicale : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Messieurs Benjamin VIEILLARD et Clément DUMEZ ont sollicité la commune en vue d'acquérir des parcelles pour une contenance totale d'environ 2 550 m², sises 39 rue Minguet, afin d'y implanter un projet médical. Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, après avoir délibéré : décide de vendre à Messieurs Benjamin VIEILLARD et Clément DUMEZ ou toute SCI en cours de constitution, les parcelles voulues pour une contenance d'environ 2 550 m², au prix de 50 € H.T. le m²; indique que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.
- Commerces Autorisation d'ouverture exceptionnelle 5 dimanches en 2021 : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le magasin Carrefour Market a fait parvenir en Mairie, le 27 octobre 2020, une demande d'autorisation pour ouverture de son magasin pour 5 dimanches en 2021. Considérant que cinq « dimanches du maire » peuvent être autorisés après avis

Desvres Infos -Mars 2021

11

du conseil municipal. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité : décide d'autoriser l'ouverture les dimanches 02/05, 29/08, 12, 19 et 26 décembre 2021 des commerces de la commune ci-dessus listés ; charge Monsieur le maire de prendre, avant le 31 décembre 2020, l'arrêté correspondant ; autorise monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

- Personnel communal Versement d'une prime exceptionnelle Covid 19: Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 autorise le versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique territoriale mobilisés pendant l'épidémie de COVID-19. Considérant que les services de notre collectivité ont assuré la continuité du service public pendant l'état d'urgence sanitaire, que ce soit en présentiel ou en télétravail ou assimilé. Le Conseil Municipal, à main levée et à 22 voix pour et 5 abstentions, après avoir délibéré : décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités suivantes : Cette prime exceptionnelle sera d'un montant forfaitaire de 500 euros, proratisée au temps de travail hebdomadaire des agents. Elle sera versée en une fois au personnel communal mobilisé pour assurer le fonctionnement des services municipaux pendant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19.
- Caisse d'Allocation Familiale Renouvellement du contrat « séjour enfants » : Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 octobre 2020, le Conseil Municipal avait décidé de renouveler la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Calais dans le cadre du « séjour enfants » pour 1 an, au titre de l'année 2021. La Caisse d'Allocations Familiales de Calais a fait savoir que cette convention pouvait finalement être renouvelée pour une nouvelle période de deux ans : 2021 et 2022. Considérant l'intérêt pour les jeunes de la commune de renouveler cette convention : le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité : autorise le renouvellement de la convention dans le cadre du « Séjour enfants » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Calais pour une durée de deux ans ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette convention.
- Communauté de Communes de Desvres-Samer Réseau de chaleur : La Communauté de Communes de Desvres-Samer s'est engagée dans une politique de transition énergétique traduite par la mise en œuvre d'un réseau de chaleur local en partenariat avec le groupe Arcelor, producteur de chaleur. La démarche entreprise par la CCDS s'inscrit dans le cadre notamment du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). L'énergie produite est amenée au centre aquatique intercommunal en cours de construction et pourra être distribuée à plusieurs clients. D'autres bâtiments comme EDEN 62, la Maison de la

Jeunesse et éventuellement les futurs ateliers municipaux à l'ancien marché au cadran peuvent en bénéficier et devenir adhérents de la régie de la CCDS. Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la compétence production / distribution de chaleur d'origine renouvelable relève de la compétence communale et qu'il convient de la transférer partiellement pour ce réseau qui va être mis en œuvre. Vu la proposition de la Communauté de Communes de Desvres-Samer de permettre à la ville de Desvres de bénéficier du réseau de chaleur mis en place, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, après avoir délibéré : décide d'adhérer à la proposition de la Communauté de Communes de Desvres-Samer de devenir bénéficiaire du réseau de chaleur; décide suite à la proposition de la CCDS, que les bâtiments communaux : la maison de la jeunesse et les futurs ateliers municipaux pourront bénéficier du réseau de chaleur ; autorise le transfert partiel de la compétence relative à la création, au classement et à l'exploitation du réseau de chaleur communautaire suite à la création d'un centre aquatique intercommunal ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

- Compte rendu des décisions prises par délégation et marchés passés en procédure adaptée: Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises conformément à la délibération du 26 mai 2020 de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire ainsi que les marchés passés en procédure adaptées.

Compte-rendu de la séance du 13 janvier 2021 :

- D.S.I.L. 2021, Département du Pas-de-Calais et DRAC – Médiathèque François Mitterrand – demande de subvention

: Vu la circulaire de Monsieur le Préfet du Pas de Calais en date du 7 décembre 2020, invitant les collectivités territoriales à effectuer un recensement des projets à soumettre au fonds de soutien financier de l'Etat « DSIL 2021 ». Vu le Plan départemental de développement de soutien du Département du Pas de Calais de la lecture publique 2017/2022. Vu que la DRAC - secteur du livre et de la lecture peut soutenir la rénovation des bibliothèques municipales, notamment au travers de la Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D). Considérant que la médiathèque François Mitterrand, en tête du réseau des bibliothèques présentes sur le territoire intercommunal a besoin d'être mise aux normes d'accessibilité en lien avec l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) tant dans le bâti que dans l'accueil des personnes. Ces travaux viseront aussi à renforcer la sécurité et à permettre une rénovation thermique de la façade. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité : adopte l'opération ; adopte le plan de financement prévisionnel, annexé à la présente délibération ; sollicite une subvention la plus élevée possible pour la réalisation des travaux dans le cadre de la D.S.I.L. 2021; autorise monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

D.S.I.L. 2021 - Eglise Saint-Sauveur - demande de subvention : Vu la circulaire de Monsieur le Préfet du Pas de Calais en date du 7 décembre 2020, invitant les collectivités territoriales à effectuer un recensement des projets à soumettre au fonds de soutien financier de l'Etat « DSIL 2021 ». Considérant qu'un programme de rénovation complet de la charpente et de la toiture de l'église Saint-Sauveur est mis en œuvre ; Considérant que la première partie des travaux va concerner le clocher de l'église dont le coût est estimé à 750 370,80 € ; Vu la baisse de population constatée et la difficulté d'augmenter la fiscalité locale au regard de la paupérisation de la population. Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité : sollicite des services de l'Etat un financement complémentaire pour ce dossier ; adopte l'opération ; adopte le plan de financement prévisionnel, annexé à la présente délibération ; sollicite une subvention la plus élevée possible pour la réalisation des travaux dans le cadre de la D.S.I.L. 2021 ; autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

- C.C.D.S. - Rapport annuel 2019 sur la gestion des déchets : Monsieur le Maire propose d'adopter le rapport annuel 2019 de la Communauté de Communes de Desvres-Samer sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Considérant que chaque conseiller municipal a reçu le rapport par voie dématérialisée le 22 décembre 2020. Le Bureau municipal a pris acte du rapport le 5

janvier 2021. A main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2019 de la Communauté de Communes de Desvres-Samer sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

- Décision modificative - budget principal 2020 : Suite à des réclamations effectuées par des contribuables de la commune aux services fiscaux, ils ont procédé au remboursement de taxes d'habitation 2019 perçues pour logements vacants sur la commune. Les contribuables ont été remboursés par la Trésorerie Municipale en 2020. De ce fait, il convient d'émettre un mandat au compte 7391172 et d'inscrire une prévision de dépense. Monsieur le Maire propose de valider la décision modificative afin de permettre à Monsieur le Receveur Municipal de disposer des crédits afin d'émettre la pièce comptable car le remboursement est effectif sur l'exercice 2020. Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, adopte la décision modificative.

INFOS ELECTIONS

BON A SAVOIR!

Liste des pièces exigées des électeurs pour pouvoir voter dans votre commune:

- carte nationale d'identité
- passeport
- carte du combattant (de couleur chamois ou tricolore)
- carte d'invalidité civile ou militaire, avec photographie
- carte d'identité du fonctionnaire avec photographie, délivrée par le directeur du personnel d'une administration centrale, par les préfets ou par les maires au nom d'une administration de l'Etat
- carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires des Armées de Terre, de Mer ou de l'Air
- permis de conduire
- permis de chasser avec photographie
- titre de réduction de la S.N.C.F, avec photographie

Tous ces documents avec photographie obligatoire doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Attention !!! Tout document sans photographie n'est plus valable pour faire preuve de son identité lors d'une élection. La carte nationale d'identité est gratuite, la demande est à effectuer dès maintenant en mairie de Desvres.



INFOS RECENSEMENT

Après la suspension du service militaire obligatoire, la loi n°97-109 du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons et filles.

Aussi, dès 16 ans, vous devez vous rendre à la mairie de votre domicile, muni d'une carte d'identité et du livret de famille, afin d'obtenir votre attestation de recensement.

La délivrance de cette attestation est nécessaire pour l'inscription aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CFG, BEP, CAP, Baccalauréat, conduite accompagnée, permis de conduire,

accompagnée, permis de coretc.).

Après recensement, vous serez convoqué dans un lieu proche de chez vous pour effectuer votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC). L'attestation de recensement est valable jusqu'à vos 18 ans.

Au-delà, le certificat individuel de participation à la JDC sera exigé.

Rappel: en cas de changement de résidence, n'oubliez pas de le signaler au Centre du Service

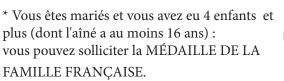


Pour tout renseignement, vous pouvez appeler le Centre du Service National de Lille

> Caserne Vandamme, rue Lydéric 59000 Lille au 03 59 00 42 87 Csn-lil.sga@defense.gouv.fr



DISTINCTIONS HONORIFIQUES



* Vous avez travaillé chez un, deux, trois ou quatre employeurs pendant 20, 30, 35 ou 40 ans : vous pouvez prétendre à la MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL.

L'attribution de ces médailles n'est pas systématique, certaines conditions devant être respectées. Pour de plus amples renseignements, s'adresser en mairie (secrétariat : 1er étage).

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX PERMIS DE CONSTRUIRE

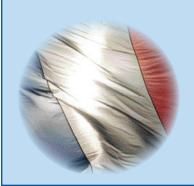
* Demande à effectuer en mairie

PERMISSION DE VOIRIE

RAPPEL

Tous travaux utilisant le domaine public (pose d'échafaudage, branchement à l'égout, autres...) doivent faire l'objet d'une permission de voirie. La demande est à déposer en mairie.





DESURES

38 naissances 7 mariages / 15 pacs 77 décès

ÉTAT CIVIL 2020

Population au 01.01.2021 (source INSEE)
4969 Habitants

CODE DE LA ROUTE, COURTOISIE ET CIVISME

Respectons le code de la route car la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres...

- * NE STATIONNONS PAS sur les trottoirs et les pelouses * NE STATIONNONS PAS
- aux endroits gênants
- * NE STATIONNONS PAS aux endroits interdits
- * NE STATIONNONS PAS
- aux endroits dangereuxNE STATIONNONS PAS
- aux endroits réservés aux handicapés
- * INDIQUONS

notre direction avec le clignotant

Respectons le stationnement et les traversées sur passages piétons, notamment aux entrées et aux sorties des établissements scolaires. La sécurité de nos enfants et petits-enfants mérite bien cet effort.

LA ZONE BLEUE en CENTRE VILLE

est toujours en application

- *PLACE LÉON BLUM (en totalité)
- *RUE DE L'ÉGLISE
- *RUE DES POTIERS
- *RUE DU LOUVRE (partie haute).
- *RUE DU CYGNE (en partie).

Pour éviter toute surprise désagréable, pensez donc à mettre votre disque de stationnement et surtout à ne pas dépasser les horaires autorisés.

durée : 1h30 et zones 30mn.

Ramassage des poubelles : rappel !

Le dépôt des bacs à ordures sur la voie publique doit se faire la veille au soir de la collecte. Les poubelles doivent être rentrées dès que possible, une fois le ramassage effectué. Merci.



Déjections canines : rappel !

En application de l'article R.633-6, toutes les déjections d'animaux de compagnie sur le domaine public sont formellement interdites. Les contrevenants sont passibles d'une amende de 68€, voire plus en cas de contestation, s'ils ne ramassent pas les besoins de leur animal.

N'oubliez pas que des sacs spécialement conçus pour les déjections canines sont disponibles gratuitement en mairie. Il suffit tout simplement de les demander.

Ces infractions peuvent être constatées par la vidéo-protection.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS



La crise sanitaire ne nous permettant pas d'affirmer avec exactitude les dates des prochaines manifestations, vous pouvez vous tenir informés des prochaines activités de notre commune en consultant régulièrement :

> Le site de la ville https://www.ville-desvres.fr ou le facebook

https://fr-fr.facebook.com/villededesvres



Le concours des "Maisons Fleuries" a pour objectif de récompenser les actions menées par les desvroises et les desvrois en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leurs jardins, balcons et fenêtres. Ce concours convivial est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie pour le plaisir de tous. Il est ouvert à tous les résidents de Desvres et se veut un des facteurs de la qualité de vie sur la commune.

Déroulement du concours :

Modalités dans la prochaine lettre municipale

- Inscriptions du 3 mai au 18 juin
- Passage du jury entre le 26 et 30 juillet
- Délibération du jury entre le 2 et le 6 août
 - Remise des prix le 7 septembre

I.S.S.N N° 1161-1923

Conception et rédaction : Mairie de Desvres Photos: Mairie de Desvres, élus locaux, Associations locales et Air-C Impression:

desures imoression





COVID-19

CORONAVIRUS, **POUR SE PROTÉGER** ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE Porter un masque chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus?

UVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



Suite aux dernières annonces gourvernementales, le cinéma reste fermé pour le moment.

Vous retrouverez le programme sur le site internet de la commune dès que possible.

Adresse : Ciné-Desvres : 8, rue Victor Lengagne B.P 28 62240 DESVRES - 03.21.32.08.41

Médiathèque Municipale

19, rue des Potiers - 62240 DESVRES - 03 21 10 04 40 Mail: mediatheque-desvres@fir.oleane.com

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE ET DE L'ESPACE MULTIMEDIA

Mardi : 10h -12h 16h - 19h Ieudi: 14h - 18h Vendredi: 14h - 19h

Mercredi: 10h -12h Samedi: 10h -12h

Gratuité moins de 16 ans Adulte: 10€ par an Facebook:médiathèquedesyres

DVD - LIVRES - CD AUDIO

CD ROM disponibles

Catalogue en ligne : www.mediatheque-desvres.fr Cinéma en ligne : www.mediatheque-numérique.com

14h - 18h 14h - 18h